

Service instructeur  
Direction Générale Adjointe

5<sup>ème</sup> Commission - N° 2007/I - 5<sup>e</sup>/02

Service consulté  
DMG / DOF / DSI / DJU  
DOC / CAB-SAA / DCO

REÇU A LA PRÉFECTURE  
18 DEC. 2006

**MOYENS DES SERVICES DE L'ASSEMBLEE ET  
DE L'ADMINISTRATION GENERALE  
(services fonctionnels hors ressources humaines et  
bâtiments départementaux)**

**BUDGET PRIMITIF 2007**

Résumé : La réalisation des missions confiées aux services fonctionnels et les nouvelles compétences assignées au Département du Haut-Rhin, notamment dans le cadre de l'Acte II de la décentralisation, nécessite que vous vous prononciez sur les moyens financiers des services fonctionnels de l'Administration Départementale (hors frais de personnels et bâtiments départementaux).

Les crédits de dépenses proposés en investissement et en fonctionnement s'élèvent à :

- Moyens Généraux : .....	10 749 352 €
- Opérations Foncières Immobilières : .....	6 979 169 €
- Systèmes d'Information : .....	6 028 200 €
- Affaires Juridiques : .....	213 000 €
- Documentation : .....	138 850 €
- Moyens de l'Assemblée : .....	2 186 425 €
- Projets transversaux (Conseil de Gestion, Démarche Qualité, Projet pour le Haut-Rhin, ...) : .....	647 745 €
- Communication Externe : .....	1 540 000 €
<b>TOTAL Administration Générale : .....</b>	<b>28 482 741 €</b>
- GILFAM : .....	4 467 632 €

## I. MOYENS GENERAUX

Les moyens mis à disposition des services représentant le budget 2007 pour la Direction des Moyens Généraux s'élèvent à **10 749 352 Euros** et recouvrent :

- ⇒ le matériel, le mobilier et l'imprimerie,
- ⇒ l'entretien et nettoyage des locaux,
- ⇒ les véhicules du parc automobile,
- ⇒ les véhicules nécessaires au fonctionnement du PIM Voirie et PIM Travaux,
- ⇒ les frais postaux (hors télécommunication),
- ⇒ la maintenance des bâtiments départementaux,
- ⇒ les actions menées par les équipes d'intervention des ateliers.
- ⇒ la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

**Les dépenses d'investissement** prévues pour l'année 2007 s'élèvent à 2 804 246 € et **les dépenses de fonctionnement** représentent 7 945 106 €.

Les postes de dépenses les plus importants sont résumés ci-après :

### 1.1. Le matériel, le mobilier et l'imprimerie :

L'ensemble des crédits d'investissement "*matériels, mobilier et imprimerie*", soit 645 000 € à inscrire au BP 2007 devront permettre :

- ✚ Le renouvellement de photocopieurs dans le cadre d'un programme annuel habituel ; le budget passe de 100 000 € à 150 000 € pour faire face aux équipements des unités routières et centres routiers (transfert Décentralisation Acte II au 1<sup>er</sup> janvier 2007) et 100 000 € sont prévus pour l'acquisition de matériels divers ;
- ✚ 350 000 € sont prévus pour le réaménagement en mobilier neuf destiné à équiper les nouveaux arrivants, les besoins engendrés par les déménagements, par les restructurations de locaux, ainsi que pour les demandes liées aux requêtes de la Médecine du travail ;
- ✚ 45 000 € sont inscrits pour les acquisitions de matériels divers (électroménager, équipement cuisine, matériel audio-visuel, matériel d'exposition et autres).

### 1.2. Entretien/nettoyage des locaux - Habillement/matériel médical :

Comme chaque année, les dépenses dans ces unités sont en augmentation pour faire face aux charges incompressibles, telles que :

- ✚ Augmentation du SMIC horaire de 3,5% en 2006 qui entraînera une hausse corrélative de l'indice INSEE pour l'évolution des coûts des marchés de nettoyage,
- ✚ Nouvelles prestations de nettoyage (Unités techniques départementales, nouveaux services sociaux, tri sélectif de type ISO 14001),
- ✚ Remplacements de personnel départemental (congrés de longue maladie, départ à la retraite, congé parental...),

- ✦ La Direction de la Solidarité prévoit une augmentation de 23 000 € des dépenses relatives au petit matériel et divers équipements médicaux,
- ✦ La dépense relative à l'habillement de sécurité des personnels transférés a été estimée à 162 000 € (nouvelles tenues aux couleurs du Département pour chaque agent). Elle comprend également le renouvellement des trousseaux de secours et de sécurité des véhicules, ainsi que l'approvisionnement des nouveaux sites.

### 1.3. Le parc automobile :

Le loyer pour matériel de transport « *location longue durée* » augmente de 500 000 € (800 000 € en 2006 passe à 1 300 000 € pour 2007) afin de financer le marché n° 2, relatif au parc de véhicules qui nous est transféré par l'Etat et les véhicules supplémentaires nécessaires au fonctionnement de l'Administration Générale.

Une recette estimée à 150 000 € est à prévoir dans le cadre du produit de la vente des véhicules du Parc de l'Équipement transférés.

Les crédits d'entretien de matériel de transport s'établissent à 800 000 € pour financer la 1<sup>ère</sup> tranche de remise en peinture de véhicules lourds du parc transféré.

### 1.4. Le PIM Voirie :

Un volume de 3 915 000 d'AP nouvelles a été inscrit pour 2006, 2007 et 2008 conformément aux demandes d'acquisition de véhicules et matériels lourds pour le PIM Voirie, définis par convention avec la DDE. Une inscription de 1 160 246.45 € de CP est demandée pour 2007.

Une recette équivalente de 1 400 000 € sera versée en redevance d'usage par la DDE (à terme échu pour 2006).

### 1.5 Le PIM-Travaux :

Les AP/CP demandés en 2007 d'un montant de 125 000 € par le Parc d'Intervention en Matériel Travaux lui permettront de poursuivre son activité, mais aussi de remplacer les pièces lourdes pour le matériel roulant, dans le cadre du renouvellement de matériels engagés pluriannuellement.

### 1.6. Les affranchissements :

L'importante hausse des frais d'affranchissement et l'estimation de prise en location de 5 nouvelles machines à affranchir pour les unités routières nouvelles ont été estimées à 495 470 € et représente une augmentation de 63 600 € par rapport à 2006.

### 1.7. Maintenance des bâtiments départementaux :

Le montant global des dépenses de fonctionnement à inscrire pour ce programme est de 2 118 850 €.

La légère augmentation en comparaison avec 2006 se justifie par l'occupation de sites nouveaux qui fonctionneront en pleine année de maintenance (MDPH Colmar et Mulhouse, SEIJO, unités routières, nouveau dépôt de la rue du Prunier à Colmar, rez-de-chaussée bâtiment Certie, etc...)

### 1.8. Maison Départementale des Personnes Handicapées :

Les dépenses d'Investissement prévues en 2007 s'élèvent à 73 000 € et se répartissent en deux programmes :

- ↓ Travaux de sécurité dans les bâtiments pour 55 000 € après les travaux de gros œuvre réalisé en 2006 par la DAR,
- ↓ Mobilier et matériels divers en complément des acquisitions 2006 : 18 000 €

La mise en sécurité de nombreux sites engendre une hausse importante des dépenses en contrats de télésurveillance, alarme anti intrusion et contrats de maintenance des installations.

Par ailleurs, la mise en concurrence de l'achat de fourniture d'énergie pour 2007 nécessite la prévision d'une dépense de 30 000 € dans les OB afin de pouvoir engager une Assistance au Maître d'ouvrage (AMO).

En résumé, les AP/CP nécessaires aux Moyens généraux s'élèvent à :

	AP 2007	CP		Total CP 2007
		I	F	
Matériel, mobilier/imprimerie	627 000 €	627 000 €	1 545 436 €	2 172 436 €
Matériel DDE	30 000 €	30 000 €	-	30 000 €
Entretien/nettoyage/Médical/Matériel tech	100 000 €	100 000 €	1 527 200 €	1 627 200 €
Parc Automobile et Garage	79 000 €	79 000 €	2 202 200 €	2 281 200 €
PIM Voirie	3 176 492 €	1 160 246 €	-	1 160 246 €
PIM - Travaux	125 000 €	125 000 €	128 800 €	253 800 €
Affranchissement	-	-	494 970 €	494 970 €
Maintenance des bâtiments départementaux	510 000 €	510 000 €	2 046 500 €	2 556 500 €
Communication Signalétique	600 000 €	100 000 €	-	100 000 €
M.D.P.H	73 000 €	73 000 €	-	73 000 €
<b>T O T A U X</b>	<b>5 320 492 €</b>	<b>2 804 246 €</b>	<b>7 945 106 €</b>	<b>10 749 352 €</b>

	RECETTES
Redevance location de matériel PIM Voirie	1 400 000€
Travaux refacturés par le PIM Travaux	100 000 €
Autres recettes	153 300 €

## II. OPERATIONS FONCIERES ET IMMOBILIERES

### 1. Investissement :

Dans le cadre des acquisitions de terrains destinés à la voirie départementale, il y a lieu de prévoir pour l'année 2007, les autorisations de programme et les crédits nécessaires aux opérations routières suivantes :

✚ Déviation d'ASPACH-LE-BAS .....	: 450 000 €
✚ Déviation Sud de MUNSTER, acquisitions anticipées.....	: 300 000 €
✚ Rocade Ouest de COLMAR.....	: 400 000 €
✚ Diverses routes départementales et création de pistes cyclables.....	: 150 000 €
✚ Honoraires géomètres .....	: 100 000 €

En sus des dépenses relatives aux honoraires des géomètres, il convient d'inscrire des crédits pour les frais d'études et d'annonces légales d'un montant de 20 000 €.

Pour l'extension et la restructuration du Collège ZOLA de KINGERSHEIM dont les travaux ont été approuvés par votre Assemblée le 12 juillet 2002, le Département devra acquérir auprès du SIVOM WIKIRU, un terrain contigu au collège, portant sur une superficie de 6424 m<sup>2</sup>, à un prix déterminé selon l'avis des domaines.

Les acquisitions de terrains indispensables à l'extension de l'Hôtel du Département ont été engagées au cours du troisième trimestre 2006, et notamment avec les consorts KRESS.

Un accord amiable est d'ailleurs intervenu avec ces derniers, et il a été approuvé par la Commission Permanente le 8 septembre 2006.

Pour l'année 2007, la procédure de déclaration d'utilité publique de ce projet sera engagée dès le premier trimestre. Parallèlement les négociations pour l'acquisition des terrains appartenant aux autres propriétaires se poursuivront selon les procédures appropriées au contexte.

La création d'une réserve foncière au sud-ouest de COLMAR dans le cadre de la réalisation d'un pôle culturel accueillant les Archives Départementales, la Médiathèque et éventuellement d'autres services techniques, fera l'objet d'une enquête d'utilité publique nécessitant la mise en compatibilité du SCOT et du PLU de COLMAR avec notre projet.

L'inscription d'une somme de 50 000 € permettra d'engager des négociations amiables avec d'éventuels propriétaires privés concernés par ce projet départemental.

Dans le cadre du « *Projet pour le Haut-Rhin* » et s'agissant de la territorialisation des services, l'acquisition du terrain d'assiette du futur Centre Routier d'ALTKIRCH a été approuvée par la Commission Permanente le 3 mars 2006, en même temps que l'acquisition du bâtiment central du Quartier Plessier.

Pour des raisons juridiques, cette transaction immobilière a été reportée à la demande de la Communauté de Communes d'ALTKIRCH en 2007.

Cette opération immobilière portera sur un montant de 150 000 €.

Le regroupement des Centres Médico-Sociaux de WITTENHEIM et de KINGERSHEIM ayant fait l'objet d'une décision de principe de votre Assemblée le 17 décembre 2003, pourra se réaliser sur un terrain communal de WITTENHEIM, situé à la limite des deux agglomérations susvisées.

Cette transaction immobilière s'effectuera selon un montant de 300 000 €.

Dans le domaine de la solidarité, l'acquisition auprès des Hospices Civils de GUEBWILLER, propriétaire de l'immeuble abritant les agents de cette circonscription, pourrait enfin se concrétiser sur la base de 700 000 €, prix conforme à l'estimation domaniale.

Enfin, toujours dans le cadre de la territorialisation des services, l'acquisition d'un bâtiment situé dans le périmètre du domaine appelé "Bon Pasteur" à ILLZACH, pourra également se concrétiser en 2007 et notamment l'acquisition auprès de la Ville d'ILLZACH, du bâtiment destiné à accueillir les agents départementaux (solidarité, coordinateurs, permanences du Conseil Général, espace d'accueil).

La valeur vénale de ce bâtiment se situera aux alentours de 350 000 €.

Un rapport spécifique sur ce projet vous sera présenté à ce sujet lors de sa séance budgétaire.

## 2. Fonctionnement :

### *Loyers et charges locatives :*

Les loyers, charges locatives et taxes assimilées nécessitent un crédit de 1 429 319 €, soit une dépense stable par rapport à l'année 2006.

### *Assurances :*

La totalité des contrats d'assurance sera prorogée pour une dépense totale de 1 257 550 € : ceci comprend les polices suivantes : responsabilité civile, flotte automobile, dommage aux biens, dommage ouvrages et protection juridique.

## 3. Recettes :

Les recettes au titre de 2007 seront en augmentation par rapport au BP 2006 : 4 422 400 € au lieu de 1 592 500 €.

En effet, la passation envisagée d'un bail emphytéotique au titre du Parc Départemental des casernements de Gendarmeries générera une recette prévisionnelle estimée à 3 000 000 € (voir rapport spécifique sur ce point).

En conclusion, les autorisations de programme et les crédits nécessaires à la Direction des Opérations Foncières au titre du Budget 2007, s'élèvent à :

Nature	AP 2007	CP		Dépenses CP 2007
		Investissement	Fonctionnement	
Acquisitions foncières B024, 051 et 053	3 031 300 €	4 292 300 €	-	4 292 300 €
Loyers et charges	-	-	1 429 319 €	1 429 319 €
Assurances	-	-	1 257 550 €	1 257 550 €
<b>Totaux</b>	<b>3 031 300 €</b>	<b>4 292 300 €</b>	<b>2 686 869 €</b>	<b>6 979 169 €</b>

Nature	Recettes 2007
Vente de terrains de voirie	20 000 €
Vente du parc immobilier des gendarmeries	3 000 000 €
Loyers, remboursements de charges locatives, participation des industriels au Barrage de KRUTH	1 402 400 €
<b>Total des recettes</b>	<b>4 422 400 €</b>

\* \* \* \*

### III. DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION

#### 1.1. Bilan des actions 2006

Au cours de l'année 2006, il convient de relever les actions significatives suivantes :

- ✚ Projet « *e-administration* » : en ce qui concerne le volet transport, la mise en ligne des horaires et des tarifs des lignes régulières interurbaines a eu lieu le 11 octobre 2006. Les données géographiques du SIG actuel (Système d'Informations Géographiques) seront mises en ligne à la fin de l'année, au même titre que divers imprimés dans le domaine social.

Par ailleurs le volet « *e-délibération* » de ce projet s'est traduit en juin 2006 par la mise en ligne des décisions votées sous une forme plus dynamique et exhaustive. C'est ainsi que les internautes peuvent s'abonner gratuitement à une lettre électronique pour être tenu régulièrement informé des décisions prises dans les domaines qui les intéressent.

- ✚ Le Système d'Information Géographique (SIG) départemental : un assistant à maîtrise d'ouvrage a été retenu afin d'apporter son expertise en matière de définition de la structure fonctionnelle.
- ✚ L'intégration des personnels DDE a été préparée pendant plus de six mois et l'équipement des sites (réseau, téléphonie, ordinateurs et logiciels) se déroulera entre le 11 décembre 2006 et le 30 janvier 2007.
- ✚ Afin d'apporter à la Direction des Système d'Information (DSI) des moyens matériels pour maintenir et faire évoluer l'infrastructure informatique du Conseil Général de Haut-Rhin, des serveurs et matériels complémentaires associés ont été acquis.

De plus, en matière de téléphonie et réseau, les serveurs applicatifs et bases de données ont été remplacés. Dans le cadre de l'intégration de nouveaux sites départementaux (notamment la Maison Départementale des Personnes Handicapées), les centraux téléphoniques reliés à l'Hôtel du Département ont été étendus.

- ✚ Sur le plan technique, il a été procédé notamment à la migration des serveurs, à l'évolution de la solution de sauvegarde des données, ainsi qu'à l'automatisation de certains processus récurrents.

## 1.2. Le budget 2007

Le volume des Crédits de Paiement (C.P.) au titre de la Direction des Systèmes d'Information s'élève à 6 028 200 € pour l'année 2007.

Ce volume budgétaire se décompose selon 2 axes :

- ⇒ Les opérations majeures d'investissement
- ⇒ Le fonctionnement des services

### 1.2.1. Les opérations majeures d'investissement

- ✦ Plusieurs actions, s'inscrivant dans la démarche « *e-administration* », seront réalisées en 2007 :
  - ⇒ Un portail pratique de l'action sociale sera opérationnelle début 2007, concomitamment avec le nouveau site Internet institutionnel ;
  - ⇒ Le volet « *lecture publique* » se traduira fin 2007, sur le site Internet de la Collectivité, par un outil de fédération des catalogues des médiathèques et bibliothèques du réseau et de leurs partenaires ;
  - ⇒ Le projet ACTES, qui consiste à dématérialiser les échanges avec les services de la Préfecture dans le cadre du contrôle de légalité sera effectif au début de l'année 2007 ;
  - ⇒ Le circuit interne des rapports/délibérations sera également informatisé, ce qui permettra de dématérialiser l'ensemble de la chaîne décisionnelle.
- ✦ Dans le cadre de la « *Démarche Qualité* » initiée au sein du Conseil Général, la mise en oeuvre d'un logiciel de gestion de la qualité par les processus sera réalisé en 2007.
- ✦ Mise en oeuvre d'un logiciel permettant de gérer au mieux le parc de matériels et logiciels informatiques.
- ✦ Le Système d'Information en Ressources Humaines (SIRH) sera initié en 2007, notamment par le déploiement des modules « *gestion du temps et planification* », « *paye* » et « *recrutement* ».
- ✦ Une infrastructure technique sera déployée pour accompagner le projet de développement du Système d'Informations Géographiques (SIG).
- ✦ Un Système d'Information en Gestion Financière (SIGF) sera initié en 2007 pour couvrir l'ensemble des flux financiers de la décision au paiement.
- ✦ la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) poursuit son développement avec la numérisation des 65 000 dossiers COTOREP/CDES et l'acquisition d'un progiciel de gestion.
- ✦ Le site Intranet en place doit intégrer de nouvelles fonctionnalités comme le travail collaboratif et l'interface avec le site Web institutionnel, et tenir compte de contraintes additionnelles comme la signature électronique et l'accès aux applications métiers. Pour ce faire, une nouvelle génération d'Intranet sera déployée.



✦ Dans le cadre de l'acte II de la loi de décentralisation du 13 août 2004, les personnels transférés de la DDE seront équipés en téléphonie, poste de travail, et périphériques associés.

✦ Les équipements informatiques des Centres d'Information et d'Orientation (CIO) de Colmar et Mulhouse, devenus obsolètes seront renouvelés au cours du premier trimestre.

Programme	Opérations	AP 2007	CP 2007
J021	Démarche qualité		48 000 €
	DMD : remplacement du logiciel de gestion	160 000 €	
	DRH : Système d'Information en Ressources Humaines	332 100 €	170 000 €
	DRH : divers logiciel (formation, transfert Carrière CNRACL)	10 000 €	20 000 €
	DSI - Logiciel gestion du Parc matériels et logiciels e-administration		100 000 €
	Informatisation des CLI	40 000 €	200 000 €
	Evolution de l'Intranet	15 000 €	165 000 €
	Investissement récurrent informatique	541 000 €	541 000 €
	provision pour insertion de presse	20 000 €	20 000 €
	Maison Départementale des Personnes Handicapées	225 000 €	710 000 €
	PMI : évolution du logiciel de gestion des vaccinations	17 000 €	
	PMI et ASE : évolution du logiciel Perceaval	20 000 €	20 000 €
	Remplacement des équipements des CIO départementaux		140 000 €
	Système d'Information en Gestion Financière (SIGF)		100 000 €
	Système d'Informations Géographiques (SIG)		100 000 €
	Transfert des personnel DDE		221 000 €
<b>TOTAL J021 Informatique</b>		<b>1 380 100 €</b>	<b>2 555 000 €</b>
J022	Investissement récurrent réseau	130 000 €	130 000 €
<b>TOTAL J022 Réseaux et télécommunication</b>		<b>130 000 €</b>	<b>130 000 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>1 510 100 €</b>	<b>2 685 000 €</b>

### 1.2.2. Le fonctionnement des services :

Pour l'informatique, ce fonctionnement correspond aux contrats de maintenance, aux formations des agents et aux fournitures de consommables. A ces dépenses récurrentes, le budget de fonctionnement intègre également l'assistance et l'exploitation de l'architecture technique (1 500 postes de travail, 450 périphériques, 70 serveurs, le tout connecté à un réseau informatique reliant 71 sites différents).

Aussi, afin de présenter une vision de consolidation et d'évolution du système d'information (sur une période d'environ quatre ans), de prendre en compte la réalité des besoins du terrain et de se placer dans une perspective de développement cohérent permettant de garantir une réponse adéquate sur la durée, un schéma directeur des Systèmes d'Information sera initié.

Pour les télécommunications, ce fonctionnement est lié aux communications téléphoniques (fixes, mobiles) et Internet, aux locations des liens informatiques entre les différents sites et à la maintenance des installations téléphoniques.

Total J021 Informatique	2 119 000 €
Total J022 Réseaux et télécommunication	1 224 200 €
<b>Total Général</b>	<b>3 343 200 €</b>

\* \* \* \*

#### IV. LES AFFAIRES JURIDIQUES

- ⇒ La défense des intérêts du Département nous amène à engager des frais relatifs au conseil, à l'assistance juridique et à la gestion des contentieux, moyennant un crédit de 170 000 €.
- ⇒ Par ailleurs, un crédit de 43 000 € est prévu au titre d'une subvention de fonctionnement à l'Institut du Droit Local Alsacien Mosellan.

L'Institut du Droit Local (IDL), créé en 1985, sur l'initiative des collectivités territoriales d'Alsace et de Moselle, bénéficie, depuis sa création, du soutien du Conseil Général du Haut-Rhin pour assurer une mission d'étude, d'information et de formation portant sur les règles applicables dans les territoires des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle.

L'IDL, outre sa réflexion permanente sur l'état du droit local et son éventuelle modernisation notamment dans les domaines de la protection sociale, des associations, de la faillite civile et de la publicité foncière, est un organisme au service de ses membres pour toutes questions relatives au droit local.

Afin d'améliorer la diffusion de l'information, l'IDL a procédé à un investissement important dans les nouvelles technologies de la communication en créant son site internet. Ce dernier propose une gamme de données juridiques spécifiques au droit local (textes, jurisprudences, études) accessible gratuitement à un large public.

L'année 2007 sera consacrée notamment au renouvellement de son parc informatique.

	AP	CP I	CP F	TOTAL CP 2007
Affaires Juridiques	-	-	213 000 €	213 000 €

- ⇒ Contributions au Groupement d'Informatisation du Livre Foncier d'Alsace Moselle (GILFAM) :

Le Livre Foncier constitue un service public de la Justice propre à l'Alsace Moselle. En vue d'assurer l'informatisation de ce service, un Groupement d'Intérêt Public a été créé par la loi du 29 avril 1994. Sont membres de droit de ce GIP, le GILFAM, au côté de l'Etat, les Départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, la Région Alsace, l'Institut du Droit Local Alsacien Mosellan, le Conseil Interrégional des Notaires.

L'objectif du GILFAM est d'informatiser le service du livre foncier, assuré par des équipes dédiées au sein des tribunaux d'instance du ressort des Cours d'Appel de Metz et de Colmar.

Le projet d'informatisation dénommé AMALFI (Alsace Moselle Application pour un Livre Foncier Informatisé) est ambitieux et s'articule en deux phases : Amalfi V1 (réalisation et mise en place d'une première série de fonctionnalités liées au fichier des propriétaires, au fichier des parcelles et au registre des dépôts) et Amalfi V2 (réalisation et mise en place de l'ensemble des fonctionnalités).

Le projet d'informatisation du Livre Foncier d'Alsace Moselle a franchi une étape importante en 2005 et 2006. En effet, après un test sur le site pilote du bureau foncier de Colmar, l'application Amalfi V1 a été déployée sur l'ensemble des bureaux fonciers. Ce déploiement a été accompagné de formation et d'assistance sur site. Le GILFAM a pu mesurer la satisfaction des utilisateurs.

Les années 2007 et 2008 seront consacrées à l'application Amalfi V2. Le mode opératoire est identique à la procédure suivie pour l'application Amalfi V1 : test sur le site pilote du bureau foncier de Colmar en mai 2007, déploiement sur les bureaux fonciers à compter d'octobre 2007 jusqu'en mai 2008.

Le budget primitif 2007 du GILFAM est estimé à 21 175 292 euros.

Les dépenses de fonctionnement de 2 963 200 euros (hors amortissement) sont en légère progression par rapport à l'année passée. Cette augmentation est liée principalement au fonctionnement du site central informatique installé à Saverne. Pour l'investissement, outre les besoins récurrents en matière d'informatique et de télécommunications pour le GIP (mises à jour de logiciels, maintenance du parc), la majorité des dépenses est consacrée aux marchés d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de réalisation du projet d'informatisation. Les dépenses d'investissement pour 2007 sont évaluées à 18 212 092 euros.

Dans ces conditions, la participation du Département du Haut-Rhin est fixée à :

	<b>AP</b>	<b>CP I</b>	<b>CP F</b>	<b>TOTAL CP 2007</b>
GILFAM	-	3 874 220 €	593 412 €	4 467 632 €

Pour mémoire, les dépenses du GILFAM sont couvertes en quasi-totalité par la contribution financière versée par les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle. Il s'agit d'une dépense obligatoire pour les collectivités. Ces dernières participent proportionnellement au produit de la taxe de publicité foncière de 0,6 % qu'elles perçoivent en contrepartie.

Pour information, notre collectivité a perçu, au titre de cette taxe, depuis le 1<sup>er</sup> juin 1995 jusqu'au 30 septembre 2006 :

✚ 29 112 215 €

En contrepartie de la perception de cette taxe, notre collectivité aura dépensé pour le GILFAM depuis sa création jusqu'au 31 décembre 2006 :

✚ 20 508 513 €

L'exploitation du Livre Foncier sera ensuite assurée par un Etablissement Public Administratif, appelé à se substituer à l'actuel GILFAM au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2008.

La loi n° 2002-306 du 4 mars 2002 a prévu que les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle seront membres de cette structure au côté de l'Etat, la Région Alsace, l'Institut du Droit Local et le Conseil Interrégional des Notaires. Plusieurs réunions de travail ont d'ores et déjà été organisées entre les trois Départements d'Alsace-Moselle et l'Etat pour déterminer les enjeux organisationnels et financiers de cette nouvelle structure. L'Etat a interrogé les trois Départements sur un éventuel financement de l'établissement. Le moment venu, notre Assemblée se prononcera sur cette question.

Par ailleurs, à titre indicatif, l'informatisation du livre foncier ne sera pas terminée au 1<sup>er</sup> janvier 2008, date de reprise de l'exploitation par l'Etablissement Public Administratif. Certaines fonctions nouvelles sont encore à l'étude telles que : la centralisation des copies, le mode connecté du juge au livre foncier, le module de taxation des consultations, la prise de rang électronique, ...

Dès lors, hormis l'éventuel financement de l'exploitation, les départements devront apporter leur contribution pour terminer l'informatisation prévue fin du 1<sup>er</sup> semestre 2008. La contribution du Département du Haut-Rhin, investissement et fonctionnement confondus, serait de plus de 3M € pour 2008 (cf. données fournies par le GILFAM au Comité de pilotage du 21 septembre 2006).

Enfin, par dérogation au règlement financier approuvé le Conseil Général, compte tenu que le GILFAM ne dispose pour seules ressources que des contributions des trois départements d'Alsace Moselle et afin d'éviter tout problème de trésorerie, en accord avec Monsieur le Payeur Départemental, il est proposé que la contribution d'investissement soit versée selon le dispositif suivant :

- ⇒ un calendrier prévisionnel des recouvrements sera transmis à la collectivité avec la notification des contributions et remis à jour automatiquement par le GILFAM en cas de modification ;
- ⇒ des acomptes tous les 4 mois seront versés sur présentation d'un certificat administratif signé par le Président du GILFAM ainsi que d'un titre de recettes ;
- ⇒ les attestations du paiement des dépenses d'investissement seront transmises régulièrement par le GILFAM.

En conclusion, je vous propose :

- de voter l'inscription des crédits affectés aux dépenses suivantes :

	<b>AP</b>	<b>CP I</b>	<b>CP F</b>	<b>TOTAL CP 2006</b>
Affaires juridiques			213 000 €	213 000 €
GILFAM		3 874 220 €	593 412 €	4 467 632 €

- de m'autoriser à lancer les procédures de mise en concurrence et à signer les marchés correspondants, ainsi que les décisions ultérieures s'y rapportant.

\* \* \* \*

## V. LA DOCUMENTATION

Dans le cadre de sa mission de collecte de l'information, le service de la Documentation est en charge de l'achat d'ouvrages et d'abonnements pour la collectivité.

Les achats couvrent les différents domaines de compétences des collectivités qui sont répartis dans les différentes directions ou mis à la disposition du personnel au service de la Documentation.

Le budget 2007 se concrétise par la mutualisation des budgets d'acquisition documentaire par la centralisation des commandes, laquelle donne une vision globale des commandes, tous supports confondus et assure la veille de la cohérence documentaire, ainsi que sa pertinence.

De plus, ce budget développe la politique d'achat de ressources électroniques initiée en 2006.

En conséquence, je sollicite pour le service Documentation les crédits suivants en fonctionnement :

	<b>BP 2007</b>	<b>Détail des crédits (OB 2007)</b>	
<b>Périodiques</b>	<b>122 400 euros</b>	Documentation	76 500 euros
		Direction de la Solidarité	32 500 euros
		OHRAS	900 euros
		Direction des Ressources Humaines	7 500 euros
		Cabinet	6 500 euros
<b>Ouvrages</b>	<b>16 350 euros</b>	Documentation	12 000 euros
		Direction de la Solidarité	2 000 euros
		OHRAS	2 350 euros
		PIM	300 euros
<b>Régie d'avances</b>	<b>100 euros</b>		
<b>Total</b>	<b>138 850 euros</b>		

\* \* \* \*

#### **VI. LES MOYENS DE L'ASSEMBLEE :**

Conformément à la loi du 3 février 1992, les indemnités versées aux élus de notre Département induisent l'inscription d'un crédit réparti comme suit :

- ✦ 776 000 € pour les indemnités,
- ✦ 110 000 € pour les charges sociales,
- ✦ 282 000 € pour les cotisations patronales (charges sociales et caisses de retraite),
- ✦ 95 000 € pour les frais de déplacement,
- ✦ 40 000 € pour les frais de formation.

A ces crédits s'ajoutent :

- ✦ la contribution à la caisse de retraite des anciens Conseillers Généraux (ASECOHR) pour un montant de 76 225 €. Je vous propose de m'autoriser à signer la convention jointe au présent rapport fixant les modalités de versement de cette subvention,
- ✦ un montant de 10 850 € pour le fonctionnement des groupes politiques,

- ainsi qu'un montant de 608 350 € pour les frais de fonctionnement courant (alimentation, achats divers, fêtes et cérémonies...).

Il est en outre proposé la reconduction des crédits inscrits en 2006 au titre du fonds d'intervention culturelle et sociale à hauteur de 170 000 € destiné à des interventions ponctuelles en faveur d'associations qui, vu leur caractère, ne peuvent émarger sur le budget départemental dans le cadre des critères mis en place.

Enfin un crédit de 18 000 € est proposé au titre des frais de transcription des séances du Conseil Général et pour diverses insertions de presse.

	AP 2007	CP 2007		Total CP 2007
		I	F	
Moyens de l'Assemblée	-	-	2 186 425 €	2 186 425 €

\* \* \* \*

#### VII. PROJETS TRANSVERSAUX (Conseil en Gestion, Démarche Qualité, Pilotage du Projet pour le Haut-Rhin) :

Il est proposé d'inscrire, en fonctionnement, un crédit de 647 745 €, réparti comme suit :

- Pilotage du « *Projet pour le Haut-Rhin* » :

Un crédit de 100 000 € est proposé pour une mission d'assistance à la mise en œuvre de la territorialisation de l'action du Conseil Général du Haut-Rhin. Il s'agira d'apporter un appui méthodologique et technique au groupe de projet « territorialisation » pour contribuer à une progression rapide et efficace de ces travaux vers des propositions d'amélioration de l'efficacité de services et des relations aux territoires, à leurs acteurs et habitants.

- Démarche qualité :

Un crédit de 150 000 € est proposé pour la mise en œuvre de la « *Démarche Qualité* » (engagement de service, certifications d'activités...) dans notre collectivité, avec notamment l'appui d'un Cabinet Conseil.

- Conseil en gestion :

Il est proposé une reconduction des crédits 2006 à hauteur de 295 000 €. Ce budget permettra de poursuivre différentes études transversales et de faire appel à des experts confirmés le cas échéant (experts comptables, avocats...)

- Enfin, un crédit de 102 745 € est prévu pour les cotisations versées à différents organismes : Association des Départements de France (ADF), Institut de la Décentralisation, ASERDEL ...

	AP 2007	CP 2007		Total CP 2007
		I	F	
Direction générale (Conseil en gestion, pilotage du PPHR, démarche qualité...)	-	-	647 745 €	647 745 €

## VIII. LA COMMUNICATION EXTERNE

La communication externe a pour objectif de mieux faire connaître les missions et les actions du Conseil Général auprès de nos concitoyens et de nos partenaires institutionnels et socio-économiques.

Son objectif est d'expliquer le rôle de notre Assemblée dans le développement économique, social et culturel du Haut-Rhin. Elle vise aussi et surtout à donner une image d'une institution de proximité, œuvrant au service de tous les Haut-Rhinois et dans tous les territoires. Elle s'inscrit pleinement dans le cadre du projet pour le Haut-Rhin.

En 2006, les crédits consacrés à la communication s'élevaient à 1 440 000 €. Ils ont notamment permis de mettre en œuvre les actions de communication suivantes :

- ✚ « *Haut-Rhin magazine* », qui informe tous les deux mois l'ensemble des Haut-Rhinois, des travaux et initiatives de notre Assemblée.
- ✚ Mise en place d'une signalétique du Conseil Général destinée à affirmer notre présence dans nos différents domaines d'intervention : CMS, collèges, bâtiments administratifs, espaces naturels, propriétés départementales...
- ✚ La réalisation d'un nouveau site internet permettant une mise à jour quotidienne des informations et une communication tournée vers la modernité.
- ✚ Les relations presse qui se traduisent par une communication vers différents médias à travers l'organisation de conférences de presse et la rédaction de communiqués et de dossiers.
- ✚ La revue de presse qui met quotidiennement à disposition des élus et des agents départementaux, les principaux articles de la presse locale et nationale.
- ✚ La conclusion de partenariats financiers avec la presse régionale qui permet de développer des actions spécifiques en direction de publics ciblés.
- ✚ Réalisation d'une plaquette diffusée auprès de tous les Haut-Rhinois, intitulée « 739 098 engagements pour 2006 ».
- ✚ La réalisation de brochures d'information, de plaquettes et de panneaux d'exposition, portant sur les principales initiatives et actions du Conseil Général.
- ✚ La réalisation de films et de montages vidéo, destinés à mieux faire connaître les actions menées au courant de l'année.
- ✚ L'organisation de manifestations et d'expositions permettant de mettre en valeur les réalisations du Département et de favoriser le contact direct avec le grand public.
- ✚ L'acquisition d'un stand modulable permettant d'assurer la présence du Conseil Général lors de différentes manifestations et de véhiculer l'image positive de notre institution.

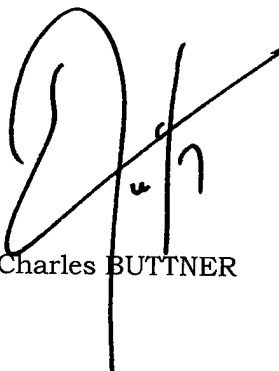
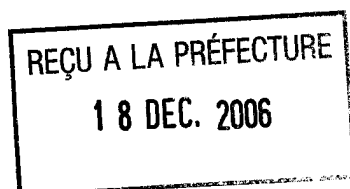
L'année 2007, verra la poursuite des actions engagées et l'amélioration globale de notre communication. Elle permettra de marquer encore mieux la présence du Conseil Général dans les territoires, notamment par :

- ✚ L'amélioration et le développement de *Haut-Rhin magazine*, par un équilibre rédactionnel qui permet de valoriser le rôle du Conseil Général et des conseillers généraux, tout en restant proche du grand public et en développant des sujets qui donnent la parole aux Haut-Rhinois.
- ✚ Le développement du nouveau site internet, dans l'optique d'une plus grande réactivité et d'un échange régulier avec les Haut-Rhinois, pour en faire un média au même titre que « *Haut-Rhin magazine* ».

- ✦ Le renforcement et l'amélioration de nos relations avec la presse à travers le développement de cette activité au sein de la Direction de la Communication et l'organisation de rencontres régulières avec les médias. Ces projets s'inscrivent dans le cadre du redéploiement de la Direction de la Communication dans les locaux à proximité du hall d'accueil, qui permettront de créer un véritable espace presse au Conseil Général.
- ✦ La refonte de la revue de presse quotidienne afin de la rendre plus lisible et plus ciblée.
- ✦ Le suivi de la mise en place de la signalétique du Conseil Général, en particulier pour les arrêts d'autocars.
- ✦ Une plaquette « *Projets pour le Haut-Rhin* », destinée aux maires et aux partenaires du Conseil Général pour mieux leurs faire connaître les priorités du Conseil Général et pour renforcer la proximité de notre assemblée avec eux.
- ✦ La réalisation de différents supports audiovisuels destinés à accompagner nos opérations de communication.
- ✦ La réalisation de films destinés à valoriser les différentes actions menées et les projets en cours, diffusés sur le nouveau site internet.
- ✦ La poursuite des expositions au Conseil Général et le lancement d'un cycle de conférences permettra de rendre le siège du Conseil Général encore plus vivant et d'être présent dans les grands domaines d'actualité. Il s'agit de faire connaître le siège du Conseil Général comme lieu d'expositions et d'animations.

Afin de mettre en œuvre cette politique de communication ambitieuse, il vous est proposé de reconduire le crédit de l'an passé à hauteur de 1 440 000 € et d'y ajouter un crédit d'investissement de 100 000 €.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER



REÇU A LA PRÉFECTURE

18 DEC. 2006

Avenant  
à la convention pour le versement d'une subvention de  
fonctionnement au titre de l'année 2007  
en faveur de  
l'Institut de Droit Local Alsacien-Mosellan

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000,

Vu la délibération du Conseil Général du Haut-Rhin n°85/II-702 du 24 juin 1985 autorisant l'adhésion du Département du Haut Rhin à l'Institut de Droit Local Alsacien - Mosellan,

Vu le Règlement Financier Départemental,

Vu la délibération du Conseil Général du Haut-Rhin du ..... décembre 2006 (n°.....) approuvant la subvention de fonctionnement 2007 en faveur de l'IDL et autorisant la signature du présent avenant,

Vu la convention pour le versement d'une subvention de fonctionnement signée le 7 février 2002 entre le Département du Haut-Rhin et l'Institut du Droit Local Alsacien - Mosellan,

Vu la demande de subvention en date du 29 juin 2006,

Entre,

Le Département du Haut-Rhin, sis 100 avenue d'Alsace - B.P. 351 - 68006 Colmar cedex, représenté par le Président du Conseil Général, (dossier suivi par la Direction des Affaires Juridiques), autorisé par une délibération du Conseil Général du Haut-Rhin en date du..... décembre 2006,

ci-après désigné "le Département", d'une part,

Et

L'Association "Institut du Droit Local Alsacien - Mosellan", sise 8 rue des Ecrivains - B.P. 49 - 67061 Strasbourg cedex, représentée par son Président, Monsieur Jean-Marie Woehrling,

ci-après désignée "l'IDL" ,d'autre part,

Il est exposé et convenu ce qui suit :

#### **Article 1**

L'article 2 « Subvention de fonctionnement » de la convention susvisée est modifiée comme suit :

« Pour 2007, le Département du Haut-Rhin alloue une subvention de fonctionnement de 43 000 Euros.

Le renouvellement de la subvention annuelle de fonctionnement sera concrétisé par la signature d'un avenant ».

**Article 2**

L'article 5 « Durée de convention » de la convention susvisée est modifiée comme suit :

« La présente convention est valable pendant toute la durée des obligations liées au versement de la subvention au titre de l'exercice 2007.

La subvention est valable jusqu'au 31 décembre 2007 ».

**Article 3**

Les autres dispositions figurant dans la convention susvisée sont inchangées.

Fait en deux exemplaires

A Colmar, le

Le Président

Le Président du Conseil Général

Jean-Marie WOEHLING

Charles BUTTNER

CONVENTION POUR LE VERSEMENT D'UNE  
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT  
au titre de l'année 2007  
en faveur de l'Association de Secours et d'Entraide  
des Conseillers Généraux et anciens Conseillers  
Généraux du Département du Haut-Rhin  
(ASECOHR)

REÇU A LA PRÉFECTURE  
18 DEC. 2006

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321,

Vu le Règlement Financier du Département du Haut Rhin adopté par le Conseil Général le 11 juin 1999, modifié,

Vu la demande de subvention en date du 21 août 2006

Vu la délibération du Conseil Général du Haut-Rhin du \_\_\_\_\_ approuvant la subvention de fonctionnement 2007 en faveur de l'ASECOHR et autorisant la signature de la présente convention

Entre,

Le Département du Haut-Rhin (dossier suivi par le Cabinet du Président), sis 100, avenue d'Alsace - B.P. 20351 - 68006 Colmar Cedex, représenté par le Président du Conseil Général, autorisé par une délibération du Conseil Général du

ci-après désigné "Le Département"

d'une part,

et

L'Association de Secours et d'Entraide des Conseillers Généraux et anciens Conseillers Généraux du Département du Haut-Rhin (ASECOHR), sise à l'Hôtel du Département à Colmar, représentée par M. Pierre EGLER, son Président,

ci-après désigné "l'ASECOHR"

d'autre part,

Il est exposé et convenu ce qui suit :

**PREAMBULE :**

L'Association a pour objet d'assurer à ses membres, à leurs conjoints survivants et éventuellement à leurs orphelins, des allocations régulières les garantissant contre les risques de l'âge et de les faire bénéficier d'aides financières exceptionnelles en cas d'accident ou de maladie graves.

**ARTICLE 1 : Objet**

En application de l'article L. 3123-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux pensions de retraite déjà liquidées et aux droits acquis avant le 30 mars 1992 des élus départementaux, le Département est appelé à verser une subvention d'équilibre à l'ASECOHR.

**I - OBLIGATIONS DE LA COLLECTIVITE**

**ARTICLE 2 : Subvention de fonctionnement**

Pour l'année 2007, le Département du Haut Rhin alloue une subvention de fonctionnement de 76 225 €. Cette subvention doit permettre de couvrir une partie des dépenses de fonctionnement général de l'ASECOHR.

Le cas échéant, le renouvellement de la subvention annuelle de fonctionnement sera concrétisé par la signature d'un avenant.

**ARTICLE 3 : Modalités de versement**

Conformément au règlement financier du Département, la subvention sera versée comme suit:

- ❖ un acompte de 50 % en début d'exercice, sous réserve de la production du budget prévisionnel de fonctionnement équilibré par le représentant légal de l'organisme
- ❖ le solde de 50 % au cours du 2<sup>ème</sup> semestre, au vu de la présentation du bilan et du compte de résultat de l'exercice 2006.

Les versements seront effectués par prélèvement sur le budget 01, nature 6574, fonction 021, enveloppe catégorie 2, et virés au compte n° 40031 00001 0000240974C 23 à la Trésorerie Générale du Haut-Rhin.

Le comptable assignataire est le Payeur Départemental.

## **II - OBLIGATIONS DE L'ASECOHR**

### **ARTICLE 4 : Reddition des comptes, présentation des documents financiers**

L'ASECOHR s'engage à :

1. communiquer au Département, au plus tard le 30 juin de l'année suivant la date d'arrêt des comptes, ses bilans et comptes de résultats détaillés du dernier exercice, ainsi que le compte d'emploi de la subvention attribuée
2. tenir sa comptabilité selon les normes édictées par le plan comptable des associations et dans le respect des dispositions légales et réglementaires concernant les organismes privés subventionnés par des fonds publics
3. aviser le Département de toute modification concernant ses statuts, sa présidence, ses coordonnées (postales, bancaires...)
4. formuler sa demande annuelle de subvention au plus tard le 30 septembre de l'année précédant l'exercice considéré, accompagnée d'un budget prévisionnel détaillé.

Les modalités de versement et de contrôle de la subvention se feront conformément au règlement financier du Département et le cas échéant, aux dispositions législatives et réglementaires concernant les organismes subventionnés par des fonds publics. Ainsi, le Département se réserve la possibilité de procéder à toute autre forme de contrôle de l'usage des fonds (sur place, avant ou après le versement de l'aide).

Le respect des présentes prescriptions est impératif. A défaut, le Département pourra suspendre le versement de la subvention, voire demander le remboursement des acomptes déjà versés.

## **III - CLAUSES GENERALES**

### **ARTICLE 5 : Durée**

La présente convention est valable pendant toute la durée des obligations liées au versement de la subvention au titre de l'exercice 2007.

La durée de validité de l'aide est de un an à compter de la notification de la subvention.

### **ARTICLE 6 : Résiliation de la convention**

Le Département se réserve la faculté de résilier de plein droit la présente convention sans préavis ni indemnité en cas de non respect par l'ASECOHR de l'une des clauses exposées ci-dessus dès lors que dans le mois suivant la réception de la mise en demeure envoyée par le Département par lettre recommandée avec accusé de réception, l'ASECOHR n'aura pas pris les mesures appropriées, ou sans mise en demeure en cas de faute lourde.

La présente convention sera résiliée également de plein droit et sans indemnité en cas de changement d'objet ou d'activité de l'Association.

**ARTICLE 7 : Caducité de la convention**

La présente convention sera rendue caduque par la dissolution de l'ASECOHR.

**ARTICLE 8 : Remboursement de la subvention**

Dans les cas visés aux articles 6 et 7, le Département pourra suspendre le versement de la subvention, voire l'annuler et demander le remboursement de l'acompte déjà versé.

**ARTICLE 9 : Compétence juridictionnelle**

Tout litige relatif à l'exécution de la présente convention relèvera de la compétence des tribunaux du ressort du Département du Haut Rhin.

Fait en deux exemplaires

A Colmar, le

Le Président de l'ASECOHR

Le Président du Conseil Général

Pierre EGLER

Charles BUTTNER